

Liste des délibérations du Conseil Municipal

Conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Séance du 31.03.2023

Numéro d'ordre	Objet	Décision du Conseil Municipal
23C31_01	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent	Approuvée à l'unanimité
23C31_02	Autorisation déléguée à Mme le Maire à ester en justice	Approuvée à l'unanimité
23C31_03	Fixation des taux des taxes directes locales pour 2023	Approuvée à l'unanimité
23C31_04	Attribution des subventions communales pour 2023	Approuvée à l'unanimité
23C31_05	Attribution de chèques cadeaux pour la fin d'année 2023 aux agents communaux	Approuvée à l'unanimité
23C31_06	Proposition de devis à prévoir en section d'investissement au budget primitif 2023	Approuvée à l'unanimité
23C31_07	Formation des élus et état présentant l'ensemble des indemnités versées aux élus au cours de l'année 2022	Approuvée à l'unanimité
23C31_08	Vote du Budget Primitif de l'exercice 2023	Approuvée à l'unanimité
23C31_09	Création d'un poste de secrétaire de mairie à temps complet au tableau des effectifs	Approuvée à l'unanimité
23C31_10	Programme de rénovation énergétique des logements et bâtiments communaux : lancement de la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre	Approuvée à l'unanimité

Liste affichée et publiée sur le site internet de la collectivité www.bouzel.fr le 03.04.2023

Le Maire,

Suzanne DELARBRE



Pour information : Les nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements (ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021) ont été modifiées à compter du 1er juillet 2022.

En application de ces nouvelles dispositions nous communiquerons donc, dorénavant, dans la semaine qui suit la réunion du conseil, en lieu et place du compte-rendu, la liste des délibérations qui auront été prises.

Le procès-verbal, quant à lui, sera diffusé, seulement après sa validation lors du conseil suivant. Vous pourrez le retrouver sur le site internet www.bouzel.fr via les onglets « commune » « les actes réglementaires ».